

Dossier de Presse

Signature de Convention de
Partenariat avec le RSI

Mardi 22 mars 2016
à 11H



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Martinique

Sommaire

- Objectifs et contexte
- La convention
- Présentation de la CMAR
- Programme

▪ OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique représente les intérêts généraux de l'Artisanat martiniquais. Elle met en œuvre des actions permettant le développement des entreprises artisanales et des actions de promotion des productions de ses ressortissants

Le Régime Social des Indépendants (RSI) mission de service public, créé en juillet 2006 et devenu depuis 2008, l'interlocuteur social unique des travailleurs indépendants pour l'ensemble de leur protection sociale obligatoire.

A cet effet, il les accompagne dans toutes leurs démarches sociales, postérieures à leur immatriculation, jusqu'à leur retraite.

Au service d'un même public, le RSI Antilles-Guyane et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique inscrits tous les deux dans une démarche de performance, ont décidé d'unir leurs efforts pour offrir un service homogène et de meilleure qualité aux chefs d'entreprises.

Ainsi, par la signature de cette convention dans un contexte économique très difficile, les deux institutions ont décidé de mutualiser leur expertise, afin de faciliter les démarches des entreprises et prévenir les difficultés qui pourraient survenir dans le cadre de leur activité.

■ CONVENTION RSI

Dans le cadre de leurs missions respectives, et en particulier celle de promotion de l'information et de la communication à destination des Chefs d'entreprise exerçant sur le territoire de la Martinique - Le Régime Social des Indépendants de la région Antilles Guyane et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique – passent convention pour la mise en œuvre de :

- ✘ Réunions d'échanges entre les personnels des deux organismes aux fins d'appréhender les missions des deux institutions ainsi que les évolutions réglementaires, au travers d'une information régulière des conseillers techniques ;
- ✘ Rencontres collectives et individuelles d'accompagnements personnalisés à destination des porteurs de projets et des chefs d'entreprise en activité ;
- ✘ Travaux d'harmonisation des données du Répertoire des Métiers et du fichier du Régime Social des indépendants ;
- ✘ Supports permettant une meilleure connaissance du tissu artisanal.

La finalité de ces réunions institutionnelles et collectives sera de présenter et proposer au plus près des Travailleurs Indépendants, les missions du régime, les évolutions réglementaires ainsi que le panier de services disponibles en fonction des catégories professionnelles et situations des chefs et futurs chefs d'entreprise.

→ Pour les organismes :

- ✓ Garantir une information régulière des conseillers de la Direction du Développement Economique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique (service d'assistance aux entreprises, antennes décentralisées, CFE) sur les évolutions réglementaires,
- ✓ Développer les échanges d'expérience et organiser régulièrement des réunions de travail en vue de promouvoir par différents canaux les actions du régime et de susciter la mutualisation des moyens (diffusion de diaporamas, affichages, ...),
- ✓ S'assurer de la pérennité des actions au fur et mesure des mouvements de personnel ainsi que la représentation des deux organismes signataires.

→ Pour les ressortissants :

- ✓ Délivrer une information générale sur les missions du régime des Travailleurs Indépendants et particulièrement promouvoir son panier de services et de télé services,
- ✓ Réaliser des réunions d'information thématiques par groupement professionnel ou lors de campagnes institutionnelles,

- ✓ Accompagner les chefs d'entreprises et les porteurs de projets lors d'éventuelles difficultés rencontrées au cours de l'activité et/ou au moment de leur installation,

- ✓ Développer les entretiens de conseil social décentralisés, au cours desquels seront présentés : l'offre de soins, la prévention en matière de santé et de risques professionnels, le droit à l'information retraite, l'action sanitaire et sociale.

■ PRESENTATION DE LA CMAR

La Chambre de Métiers de la Martinique a été créée par décret du 8 mai 1970 et est devenue depuis 2010 « *Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique* ».

C'est un Etablissement Public de l'Etat qui a pour ressource principale, la taxe pour frais de Chambre de Métiers et les subventions.

D'abord installée en 1971 rue Félix Eboué à Fort-de-France, elle est depuis 1980 implantée à Tartenson et a pour mission de représenter les intérêts généraux de l'Artisanat.

En 1975, elle crée le Centre de Formation d'Apprentis sur le territoire de Rivière Salée, intégré depuis le 15 mai 2011 à l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat.

Aujourd'hui, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique compte 148 salariés et a pour Président, Monsieur Hervé LAUREOTE.

Activité – Production

Activité

Outre la création, reprise, transmission, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique a pour activités :

- L'immatriculation des entreprises artisanales
- La tenue du Répertoire des Métiers ;
- La formation d'apprentis ;
- La formation continue des artisans ;

- La mise en place d'actions de promotion et de développement de l'Artisanat.

Principaux clients

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique compte au 1^{er} janvier 2015, **10 963** ressortissants
(Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

Moyens de production :

Les activités de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Martinique se déroulent sur 2 sites :

- Fort-de-France (Tartenson) : Siège
- Rivière Salée : URMA (Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat) comprenant :
 - Le Centre de Formation d'Apprentis
 - La Formation Professionnelle
 - Le Centre d'Aide à la Décision

▪ PROGRAMME

Date : Mardi 22 mars 2016 à 11h

Lieu : Siège de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Morne Tartenson - Fort de France
« **Salle Jean-Marie LABONNE** »

Partenaire : RSI

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION MARTINIQUE

2 rue du Temple –Morne Tartenson 97249 Fort-de-France Cedex

Tél fixe : 0596 71 32 22 Fax : 0596 70 47 30

Email : cmm972@wanadoo.fr

site : cma-martinique.com

Président : Hervé LAUREOTE (0696 455 455)

Contact Presse

Direction de la communication

Dominique SABIN – 0696 85 26 43 - d.sabin@cma-martinique.com